



Programme des Nations Unies pour le développement
Plan de travail annuel 2015

Titre du Projet	Gouvernance Territoriale et Réforme Administrative	
Effet ISF :	Sur la base d'un engagement mutuel des NU et des autorités haïtiennes, les institutions nationales, y compris celles responsables de l'Etat de droit, sont davantage renforcées afin de remplir les fonctions d'administration publique et de fournir les services de base	
Résultat(s) attendu(s) <i>Résultat(s) lié(s) au projet et extrait(s) du CPAP</i>	L'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) pilote et met en œuvre un plan révisé de réforme de l'administration et de la fonction publique et les institutions centrales de l'État disposent d'outils (règles, plans, normes, systèmes) de gestion.	
Partenaire de mise en œuvre :	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	
Parties Responsables:	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Bureau des Mines et de l'Énergie, Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics; Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), Collectivités locales, groupements organisés	
Breve description		
<p>Le projet "Gouvernance Territoriale et Réforme Administrative" (Project ID :00057628 et 00073396) a pour objectif de doter Gouvernement d'un cadre règlementaire et opérationnel d'aménagement du territoire et de développement économique et social au niveau local (Plan d'aménagement du Territoire, Plan de Développement Local etc.); d'outils techniques permettant la mise en œuvre du cadre opérationnel; de structures locales (Délégations, Vice Délégations, Mairies, CASECS etc. chargées d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire; d'expérimentation à travers des projets pilotes pour tester le cadre développé; d'un Plan de Mise en Œuvre (PMO) de la réforme pour l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) pour les années à venir étant donné que le Plan Cadre de la Réforme est maintenant disponible. Le projet est ancré au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Il permet au MPCE et au MICT d'avoir le contrôle de la Gouvernance territoriale et du développement.</p>		
Période du Programme: <u>2013 -2016</u> Résultat Clé (Plan Stratégique): Outcome 2 et 3 Atlas Award ID: <u>00047774</u> Date de début: <u>15 juin 2009</u> Date de fin: <u>31 déc. 2015</u> Date du PAC: <u>29 mai 2009</u> Arrangements de Gestion <u>NIM</u>	Budget pour l'année 2015 <u>1.304.087</u> Total ressources requises <u>1.699.087</u> Total ressources allouées: <u>1.304.087</u> • TRAC <u>285.000</u> • Autres : o Gouvernement <u>587.137</u> o FRH <u>431.950</u> Ressources à mobiliser: <u>375.000</u> Contributions en nature <u>20.000</u> (Locaux du projet)	

Approuvé par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

Approuvé par le PNUD *Katyna Arqueta*
 Directrice Adjointe Programme
 PNUD-HAÏTI

23/03/15



Programme des Nations Unies pour le développement
Plan de travail annuel 2015

Titre du Projet	Gouvernance Territoriale et Réforme Administrative	
Effet ISF :	Sur la base d'un engagement mutuel des NU et des autorités haïtiennes, les institutions nationales, y compris celles responsables de l'Etat de droit, sont davantage renforcées afin de remplir les fonctions d'administration publique et de fournir les services de base	
Résultat(s) attendu(s) <i>Résultat(s) lié(s) au projet et extrait(s) du CPAP</i>	L'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) pilote et met en œuvre un plan révisé de réforme de l'administration et de la fonction publique et les institutions centrales de l'État disposent d'outils (règles, plans, normes, systèmes) de gestion.	
Partenaire de mise en œuvre :	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	
Parties Responsables:	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Bureau des Mines et de l'Énergie, Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics; Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), Collectivités locales, groupements organisés	
Brève description		
<p>Le projet "Gouvernance Territoriale et Réforme Administrative" (Project ID:00057628 et 00073396) a pour objectif de doter Gouvernement d'un cadre règlementaire et opérationnel d'aménagement du territoire et de développement économique et social au niveau local (Plan d'aménagement du Territoire, Plan de Développement Local etc.); d'outils techniques permettant la mise en œuvre du cadre opérationnel; de structures locales (Délégations, Vice Délégations, Mairies, CASECS etc. chargées d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire; d'expérimentation à travers des projets pilotes pour tester le cadre développé; d'un Plan de Mise en Œuvre (PMO) de la réforme pour l'Office de Management et de Ressources Humaines (OMRH) pour les années à venir étant donné que le Plan Cadre de la Réforme est maintenant disponible. Le projet est ancré au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Il permet au MPCE et au MICT d'avoir le contrôle de la Gouvernance territoriale et du développement.</p>		
Période du Programme: <u>2013 -2016</u> Résultat Clé (Plan Stratégique): Outcome 2 et 3 Atlas Award ID: <u>00047774</u> Date de début: <u>15 juin 2009</u> Date de fin: <u>31 déc. 2015</u> Date du PAC: <u>29 mai 2009</u> Arrangements de Gestion <u>NIM</u>	Budget pour l'année 2015 <u>1.304,087</u> Total ressources requises <u>1.699,087</u> Total ressources allouées: <u>1.304,087</u> <ul style="list-style-type: none"> • TRAC <u>285,000</u> • Autres : <ul style="list-style-type: none"> ○ Gouvernement <u>587.137</u> ○ FRH <u>431.950</u> Ressources à mobiliser: <u>375.000</u> Contributions en nature <u>20.000</u> (Locaux du projet)	

Approuvé par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

Approuvé par le PNUD *Katyna Broqueta*
 Directrice Adjointe Programme
 PNUD-HAÏTI

23/03/15

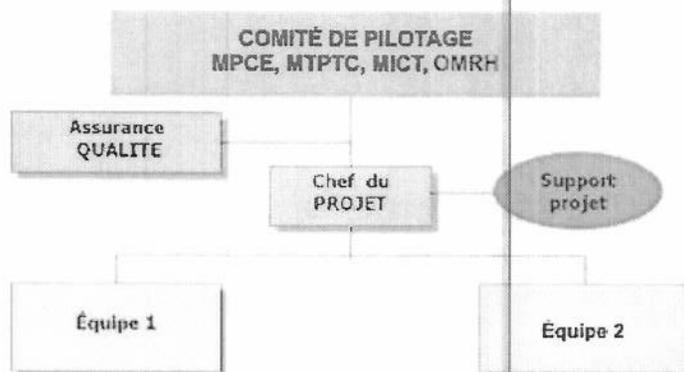
I PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Gouvernance Territoriale et Réforme Administrative - Année 2015 Output ID 00073396 (Aménagement du territoire)

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Echéancier				RESPON SABILITÉ	Origine des fonds	BUDGET PREVISIONNEL	Montant
		T1	T2	T3	T4				
Résultat - Des outils prioritaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire sont disponibles pour le gouvernement Situation de référence : Absence d'outils opérationnels pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme / Divers outils de planification disponibles, mais insuffisants/ Absence d'outils de gestion des risques sismiques / Processus de planification participative organisé à Port-au-Prince et dans d'autres zones.	1. Outils opérationnels de l'aménagement du territoire et le développement urbain disponibles I/ Méthodologies d'élaboration de documents de développement urbain (Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension urbain, PAEE); II/ Expériences pilotes de mise en œuvre du PAEE; III/ Elaboration d'études de planification régionale (schémas départementaux)	X	X	X	X	MPCE PNUD	GOH TRAC	71300 Local Consult 71600 Travel 72100 Contractual Services Companies 74200 AV & Print Prod 75100 Facilities & Adm.	65,000 75,631 155,000 15,000 9,319 319,950
		2. Appui technique et coordination du projet opérationnels I/ Gestion administrative et coordination des activités; II/ Coordination et Gestion de la cellule technique du MPCE; III/ Participation aux efforts de mobilisation de ressources;	X	X	X	X	PNUD	A mobiliser	71400 Contract Svs 72200 Equip. & Furn. 72300 Materials & Goods 72400 Corn/ AV Equip 72500 Supplies 73100 Rent & Maint. Pr 73400 Rent & Maint Ot 74500 Miscellaneous
Indicateurs : / Nombre de nouveaux outils développés / % de la population vivant dans des zones disposant de cartes de risques sismiques / # de processus participatifs mis en place Cibles 2015 / Au moins 1 outil de planification du développement urbain disponible / Etudes et cartes de risques sismiques réalisées pour des zones abritant 40 % de la population / Organisation de processus participatifs de planification du développement urbain pour au moins 3 localités	3. Outils de gestion des risques et désastres disponibles I/ Elaboration d'études et de cartes de risques sismiques (micro-zonage); II/ Appui aux initiatives visant la réduction de la vulnérabilité aux risques sismiques; III/ Appui à la vulgarisation des résultats des études	X	X	X	X	MPCE/ MTPIC PNUD	GOH	74200 AV & Print Prod 75700 Training Workshops & Conf. 75100 Facilities & Adm.	25,000 28,400 1,600 55,000 385,000 26,950 411,950 466,950
		4. Vulgarisation des outils de planification effectuée I/ Organisation et mise en œuvre de processus de planification participative II/ Appui à la diffusion des méthodologies d'élaboration de documents de planification urbaine; III/ Appui à l'élaboration de documents de planification du développement urbain;	X	X	X	X	MPCE PNUD	GOH FRH	72100 Contractual Services Companies 74200 AV & Print Prod. 75700 Training Workshops & Conf. 71600 Travel 75100 Facilities & Adm.
SOUS-TOTAL GOH FRAIS (ADMINISTRATION & GESTION)									

I. ARRANGEMENTS DE GESTION

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET



ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE CADRE DU PROJET

Comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet est composé du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications, du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) de la Primature et du PNUD.

Chef de projet

Le/la Chef de projet est responsable de la gestion du projet au quotidien et à plein temps. Sa responsabilité principale est la production des résultats escomptés par le projet et décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties.

Le/la Chef de projet travaille sous l'autorité du comité de pilotage et selon les normes établies par ce comité.

Le/la Chef de projet du projet assurera les fonctions suivantes :

- Planification : élaborer les plans de travail annuels du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet et en étroite collaboration avec le PNUD.
- Gestion du projet : Assurer la mise en œuvre efficace des activités, en respectant les normes de qualité imparties.
- Gestion financière : Assurer le suivi des aspects financiers et budgétaires du projet

Assurance qualité du projet

La fonction d'Assurance-qualité du projet relève de la responsabilité de chaque membre du Comité de pilotage, mais peut être déléguée.

La fonction d'Assurance-qualité du projet soutient le Comité de pilotage en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées¹. Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD.

Appui administratif du projet

Le rôle d'appui administratif au projet fournit au/à la Chef de projet un appui d'administration et de gestion, tel que requis par les besoins du projet ou du Chef de projet.

Un(e) assistant(e) pourra être recruté(e) pour assumer cette fonction.

¹Il est nécessaire de séparer les fonctions d'appui au projet et d'Assurance-qualité du projet, afin de maintenir l'indépendance du contrôle de qualité effectué par l'Assurance-qualité du projet.

II. CADRE GENERAL DE SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

1. Modalités de suivi

En accord avec les règles et procédures du Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet devra être suivi selon les modalités suivantes:

- a. Rapports obligatoires soumis par le/la Chef de projet
 - i. Un rapport trimestriel élaboré sur la base d'une revue trimestrielle permettra d'enregistrer les progrès du projet en vue de la réalisation des résultats attendus. Cette revue s'effectuera selon les critères et les méthodes de qualité prévus dans le format de Gestion de la Qualité ci-dessous.
 - ii. Un rapport de revue annuelle devra être élaboré par le/a Chef de projet et partagé avec le Comité de pilotage et les Comité des Résultats. Le rapport annuel devra être préparé sur la base des différents rapports trimestriels combinés et analyser la contribution annuelle du projet aux résultats attendus.
- b. Outils de suivi à disposition du/de la Chef de projet
 - i. Un Journal des Problèmes devra être élaboré et mis à jour par le/la Chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes éventuels, ou de toute action de contrôle du changement.
 - ii. Sur la base de l'analyse de risque initiale un journal des risques devra être élaboré et mis à jour régulièrement suite à la revue de l'environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du projet.
 - iii. Un Journal des enseignements tirés devra aussi être élaboré et mis à jour régulièrement en vue d'assurer un apprentissage continu et d'encourager les adaptations nécessaires au sein du projet, et afin de faciliter l'élaboration du rapport des Enseignements tirés en fin de projet.
- c. - Suivi effectué par l'Assurance-Qualité du projet
 - i. Les journaux des risques et problèmes devront être mis à jours dans Atlas par l'Assurance du projet sur une base trimestrielle
 - ii. Les informations contenues dans le rapport trimestriel soumis par le Chef de projet devront être saisies dans Atlas à la fin de chaque trimestre
 - iii. Sur la base des informations saisies dans Atlas, un rapport trimestriel sera présenté au Comité du projet par l'Assurance-Qualité du projet.
 - iv. Le Plan de suivi devra être mis à jour régulièrement dans Atlas afin d'enregistrer les actions de suivi majeures.
- d. Suivi effectué par le Comité de pilotage
 - i. Revue Annuelle : sur la base du rapport annuel mentionné ci-dessus, une revue annuelle doit avoir lieu. Elle doit être menée par le Comité de Pilotage et les principales parties prenantes du projet doivent y participer. Elle s'attache à évaluer les progrès du projet et sa contribution aux produits prévus, tout en assurant que cet avancement permet au projet de rester dans les résultats plus généraux de développement du CPAP. Cette revue doit être organisée par le/la Chef de projet pendant le 4ème trimestre de l'année, ou juste après, afin de mesurer la performance du projet et discuter du Plan de Travail Annuel pour l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue devra constituer une évaluation finale.
 - ii. Le Comité de pilotage peut aussi être sollicité pour tout dépassement du seuil de tolérance par rapport au plan du projet (budget, activités, produits, autres), aggravation d'un risque ou émergence d'un problème majeur.

III. LEGAL CONTEXT

Consistent with the Article III of the Standard Basic Assistance Agreement (SBAA), the responsibility for the safety and security of the Implementing Partner and its personnel and property, and of UNDP's property in the Implementing Partner's custody, rests with the Implementing Partner. To this end, the Implementing Partner shall:

- a) put in place an appropriate security plan and maintain the security plan, taking into account the security situation in the country where the project is being carried;
- b) assume all risks and liabilities related to the implementing partner's security, and the full implementation of the security plan. UNDP reserves the right to verify whether such a plan is in place, and to suggest modifications to the plan when necessary. Failure to maintain and implement an appropriate security plan as required hereunder shall be deemed a breach of the Implementing Partner's obligations under this Project Document [and the Project Cooperation Agreement between UNDP and the Implementing Partner]². The Implementing Partner agrees to undertake all reasonable efforts to ensure that none of the UNDP funds received pursuant to the Project Document are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under/further to this Project Document".

Annexes

1. Analyse des risques : Une évaluation des risques qui peuvent affecter le projet doit être menée pendant l'étape de formulation.
2. Accords. Tous les accords tels que les accords de partage de coûts, les accords de coopération signés avec les ONGs³ (lorsqu'une ONG est désignée comme partenaire d'exécution) doivent être annexés.
3. Termes de référence. Les termes de référence du personnel clé du projet doivent être annexés
4. Évaluation des Capacités. Les résultats de l'évaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre doivent être annexés.

ANNEXE 1 – JOURNAL DES RISQUES

#	Description	Catégorie du risque	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Auteur	Date d'identification	Propriétaire	Statut	Dernière mise à jour
1	Instabilité politique	Politique	non respect des échéances au niveau des activités prévues. P = 2 I = 4	Dialogue entre les responsables et les institutions politiques	Communications officielles des parties mandatées	25 janvier 2011	Management du PNUD	Imprévisible	Janvier 2015
2	Changement d'orientation dans la politique du Gouvernement	Politique/Financier	Non atteinte des objectifs tels que prévus. P = 1 I = 3	Plaidoyer auprès des partenaires	Chef de projet et équipe du PNUD	25 janvier 2011	Management du PNUD/Chef d'Unité	Pendant	Décembre 2014

